



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division Vie Educative des Elèves Des
Ecoles et des Etablissements
Chef de Division DV4E
Thierry Meslet

Animation éducative des écoles et des
établissements

Affaire suivie par :
Samia Djedoui
Tél : 04 67 91 48 92
Mél: samia.djedoui@ac-montpellier.fr

Rectorat de Montpellier
31 rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
Cedex 2

Montpellier, le **15 JAN. 2024**

La rectrice de région académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de Montpellier
Chancelière des universités

à

Madame la présidente de l'association
ABC CAMERA
5 chemin Cante Cigale
30600 Vestric et Candiac

Madame la présidente,

Votre dossier de demande de renouvellement d'agrément a été examiné par le conseil académique des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public (CAAECEP) le jeudi 7 décembre 2023.

Compte tenu de son avis, j'ai le plaisir de vous renouveler cet agrément pour une durée de cinq ans à compter de ce jour, pour le territoire de l'académie de Montpellier, au titre des actions suivantes :

- intervention pendant le temps scolaire, en appui aux activités d'enseignement conduites par les écoles et les établissements scolaires ;
- organisation d'activités éducatives complémentaires en dehors du temps scolaire ;
- contribution au développement de la recherche pédagogique, à la formation des équipes pédagogiques et des autres membres de la communauté éducative.

Je vous rappelle cependant que cet agrément ne vous dispense pas d'obtenir l'autorisation du chef d'établissement ou du directeur d'école pour vos interventions.

De plus, vos interventions doivent toujours être effectuées en présence d'un membre de la communauté scolaire.

Il vous appartiendra de me transmettre, chaque année, une liste des écoles et des établissements scolaires dans lesquels votre association est intervenue ainsi qu'un rapport d'activité sur les points pour lesquels vous recevez cet agrément.

Vous veillerez à ce que les intervenants de votre association n'aient fait l'objet d'aucune condamnation privative de droits ou libertés, ni n'aient subi de condamnations incompatibles avec les interventions en milieu scolaire.

En outre, vous devrez me signaler tout changement affectant l'association : changement des intervenants et des membres du conseil d'administration, modifications de statuts, etc.

Cet agrément pourrait vous être retiré s'il s'avérait que vous n'en respectiez pas les termes.

Je vous prie d'agréer, Madame la présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la rectrice et par délégation
La secrétaire générale d'académie

Isabelle CHAZAL